



## Informations à l'attention des secrétaires de clubs pour la saison 2017/2018

La base de données ou fichier central sera inaccessible **du 01 au 14 juillet** afin de réaliser toutes les modifications nécessaires au lancement de la saison 2017/2018.

Petits rappels :

Les affiliés ayant été activés lors de la saison antérieure restent affiliés et activés au moment de la remise en ligne de la base de données de l'ASBL Aile Francophone de la FRBTT. Comme la saison passée, ils n'apparaîtront plus sur la liste des forces dès le départ.

L'évolution de la liste des forces sera liée à la confirmation de l'activation

- soit par le bureau lors du traitement des originaux.
- soit via l'espace personnel du secrétaire de club.

Les affiliés devront

- soit signer les documents de confirmation de réactivation qui leur seront présentés par le responsable de leur cercle sportif.
- Soit effectuer leur demande d'activation via leur espace personnel.

Pour les affiliés ayant bénéficié d'un transfert, ils devront

- Soit apposer leur signature pour accord sur les documents de confirmation de réactivation.
- Soit se réactiver via l'espace personnel.

Les affiliés inactifs lors de la ou des saison(s) antérieure(s) doivent compléter et signer un nouveau document d'affiliation avec certificat médical.



Toutes les personnes activées, non validées (signature manquante) par le secrétariat de l'AFTT seront désactivées en date du 10 septembre 2017

Attention :

A partir du 14 septembre, les documents d'affiliations ne seront traités que les jeudis et vendredis (jusque midi) et ce, afin de permettre un contrôle interclubs correct. Il en va de même pour les réactivations via l'espace personnel, les joueurs n'apparaîtront sur les listes de forces que les jeudis et vendredis (jusque midi).

Dès la première journée d'interclubs (15 septembre), une personne qualifiée (**présente** sur la liste des forces) ne pourra plus voir son statut modifié.

A l'inverse, une personne non-qualifiée pourra solliciter sa qualification dans le respect des R.S.

Concernant vos données clubs (locaux, membres du comité,..... annuaire) vous avez la possibilité d'effectuer des modifications jusqu'au 10 septembre ; passée cette date, seul le secrétariat provincial ou général pourra le faire.

Afin de vous aider à motiver vos affiliés à créer leur espace personnel, nous vous laissons, en tant que secrétaire de club, la possibilité de modifier les adresses mails jusqu'au 10 septembre. Pour les parents qui désirent avoir la même adresse mail pour leur enfant, vous devrez faire la demande au secrétariat général, les doublons étant interdits.

**Pour tout renseignement complémentaire :**  
**vous pouvez contacter le Secrétariat de l'AFTT au 081/32.21.17**